



Tiers garant



TGG

Facturation en tiers garant

À la Caisse des Médecins, les professionnel-le-s de la santé peuvent décider de facturer en tiers garant ou en tiers payant de manière générale ou au cas par cas.



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI



Au cœur de l'innovation

Prestations en tiers garant

- Contrôle de solvabilité
- Facture avec justificatif de remboursement pour l'assurance-maladie : production, impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi
- Facture électronique
- Recherche d'adresse : recherche et mise à jour de l'adresse du ou de la patient-e
- Contrôle des encaissements
- Procédure de relance selon vos directives (délais pour les rappels)
- Rappel +
- Recouvrement judiciaire



Gratuit : un lecteur de cartes d'assuré-e

La Caisse des Médecins met gracieusement à la disposition de ses membres un lecteur de cartes d'assuré-e. Ainsi, lors de l'enregistrement d'un-e patient-e, toutes les données requises sont saisies automatiquement, en quelques fractions de secondes seulement, ce qui évite aussi les fautes de frappe.



Recherche d'adresse

Chaque année, plusieurs milliers de factures et de relances sont retournées à leur expéditeur-trice avec la mention « destinataire inconnu ». Moyennant une somme modique, la Caisse des Médecins recherche la bonne adresse, rectifie la facture et la renvoie à son destinataire. Parallèlement, elle fait part de ce changement d'adresse au cabinet, qui peut ainsi mettre à jour son fichier patient-e-s.



Recouvrement

Si vous avez souscrit un contrat avec une société de recouvrement, vous pouvez mandater par écrit la Caisse des Médecins pour qu'elle retransmette directement, et dans le respect des règles de protection des données, une facturation demeurée infructueuse à un tel service de recouvrement (ex. InkassoMed).



Contrôle de solvabilité

Il est toujours intéressant de vérifier en amont la solvabilité des nouveaux et nouvelles patient-e-s. Connaître sa clientèle permet de jouer la sécurité en proposant d'emblée le mode de règlement adapté et de se prémunir ainsi contre le risque d'impayé.

Le système de relance de la Caisse des Médecins

Les factures impayées sont non seulement inéquitables, mais elles peuvent aussi compromettre la réussite économique du cabinet – d'où la nécessité d'une gestion rationnelle des débiteur-trice-s.

Prévention : avec un contrôle de solvabilité en ligne lors de la lecture de la carte d'assuré-e pour l'enregistrement d'un-e nouveau ou nouvelle patient-e, la plupart des incidents sont identifiés avant la fourniture d'une prestation ou la délivrance de médicaments onéreux.

Relances : selon les instructions du cabinet, des relances sont déclenchées, les débi-

teurs-trice-s sont contacté-e-s par téléphone (Rappel +) ou les dossiers sont transmis à une société spécialisée (ex. InkassoMed) en vue d'un recouvrement judiciaire. Grâce à un dispositif de relance rigoureux, le cabinet est à l'abri d'un préjudice financier.

Rappel+ : avec le service Rappel +, la procédure de rappel classique est complétée par une relance supplémentaire par téléphone, qui est effectuée par le personnel qualifié de la Caisse des Médecins. Cette sommation personnelle est beaucoup plus contraignante et très fructueuse.



*Délais indicatifs recommandés



Pour d'autres informations sur les produits et les offres de la Caisse des Médecins, visitez le site www.caisse-des-medecins.ch.

Facturation en tiers garant avec la Caisse des Médecins

